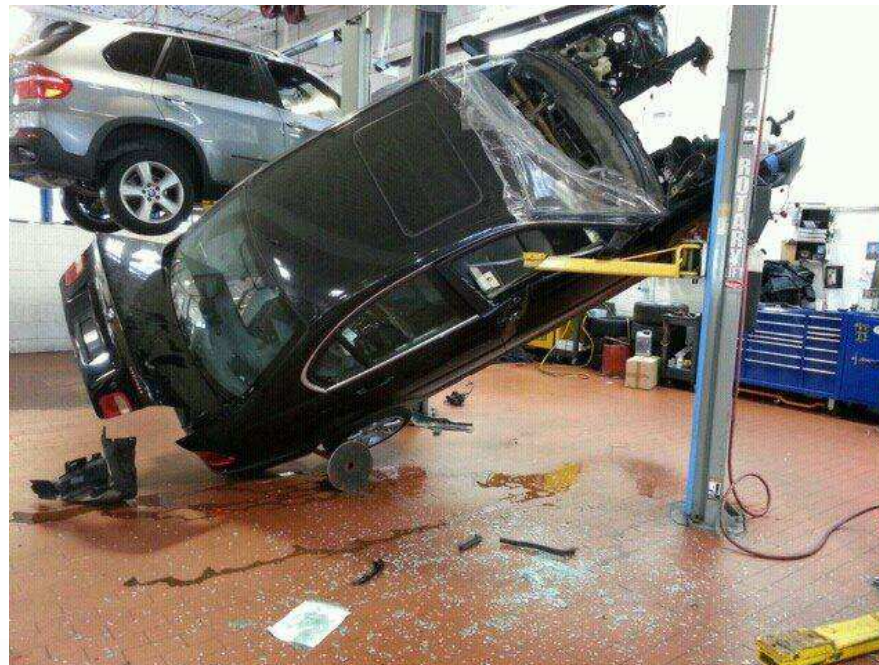


La prévention des risques professionnels dans l'activité de Maintenance des véhicules



www.cramif.fr

Christophe MURE – Ingénieur Conseil CRAMIF
Pôle IDFP – Ingénierie et Déploiement de la Formation à la Prévention

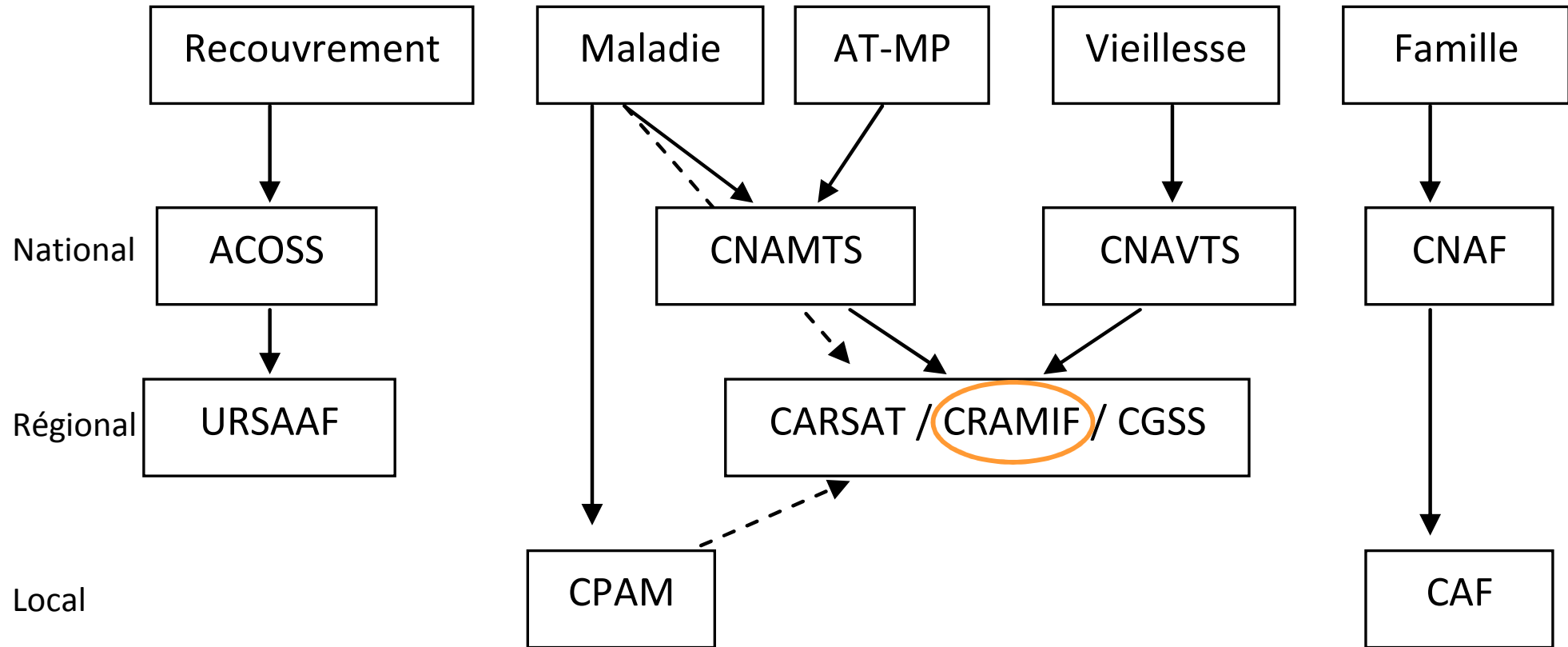
-Qui sommes-nous ?-

La Direction Régionale des Risques

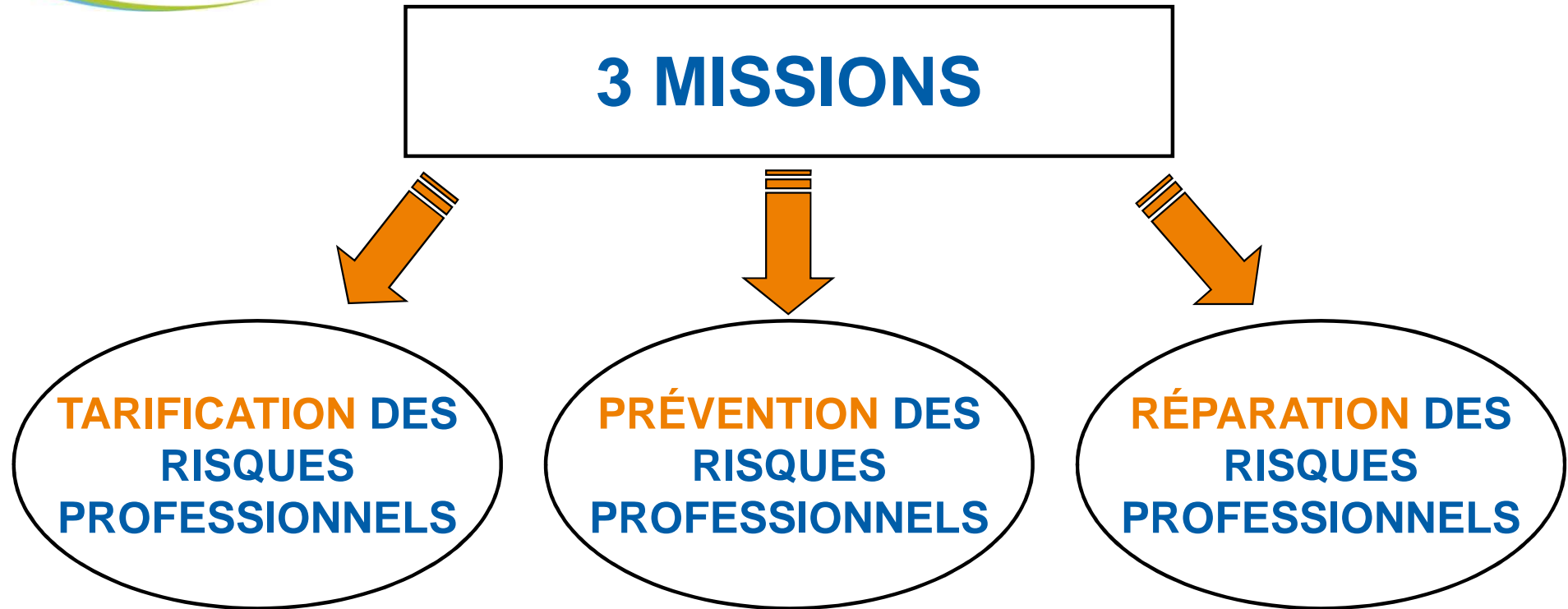
Professionnels de la CRAMIF

*Partenaire Prévention des entreprises du
régime général*

Les Caisses de Sécurité Sociale du Régime général



Les missions de la branche AT/MP



La branche AT-MP assure environ

- 2 millions d'établissements
- employant plus de 18 millions de salariés du régime général.

La CRAMIF gère sur les 8 départements de l'Île-de-France :

- 503.217 sections d'établissements ;
- 4.607.385 salariés affiliés au régime général (~ 26% des salariés en France métropolitaine) ;
- 106.990 déclarations d'accidents du travail avec arrêt ;
- 27.754 accidents du trajet avec arrêt ;
- 6.735 maladies professionnelles indemnisées.



MAÎTRISONS ENSEMBLE VOS RISQUES PROFESSIONNELS

>>



Nos missions

- Conseiller les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.
- Calculer et notifier les taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.
- Contribuer à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'EXPERTS
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
au service des entreprises d'Ile-de-France

www.cramif.fr

CRAMIF
Direction Régionale
des Risques Professionnels
17-19 place de l'Argonne
75019 PARIS
Tél : 01 40 06 38 19



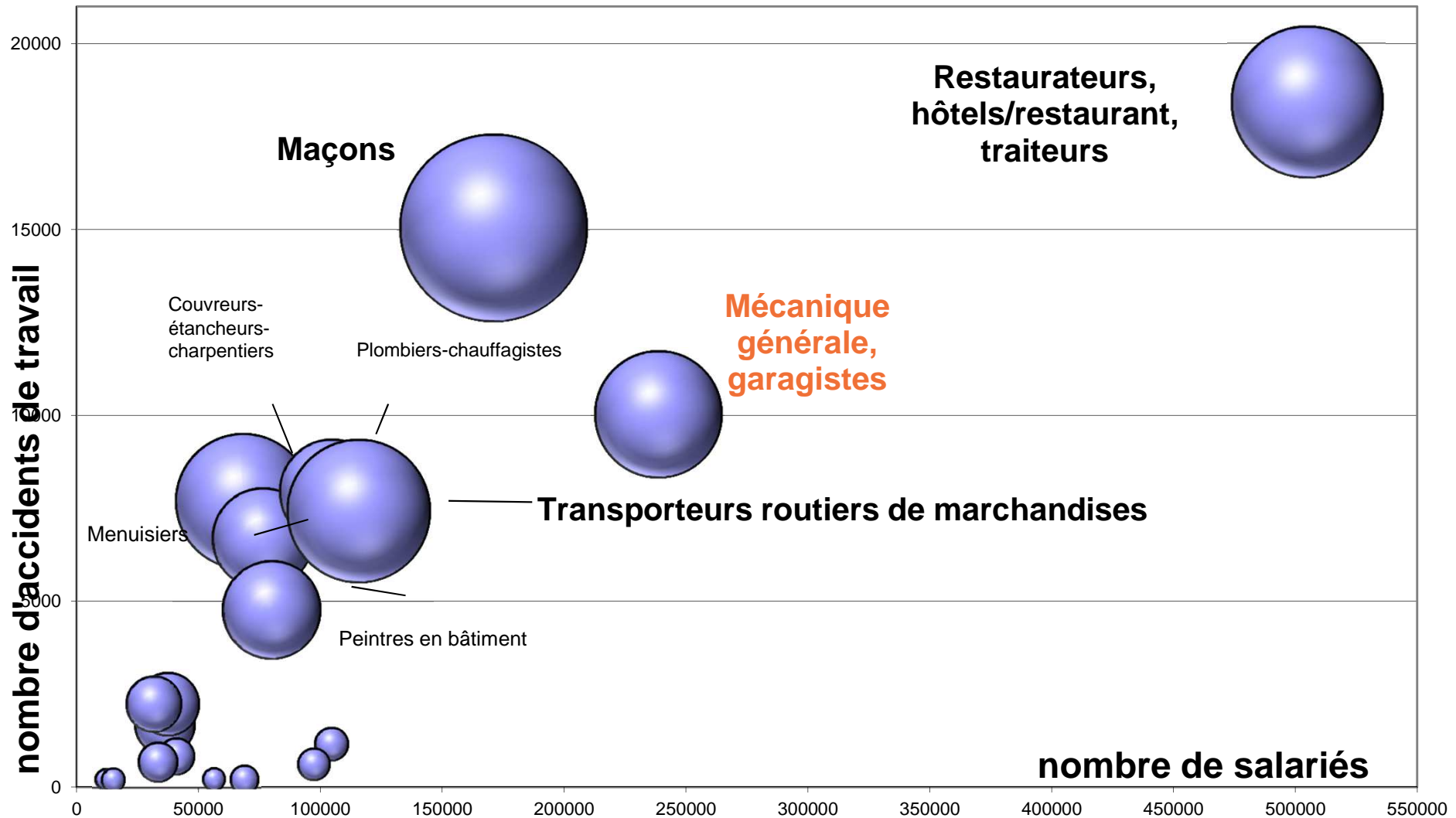
Quelques chiffres du secteur Maintenance des véhicules

L'activité de réparation et d'entretien des véhicules légers et des poids lourds emploie 140 000 salariés.

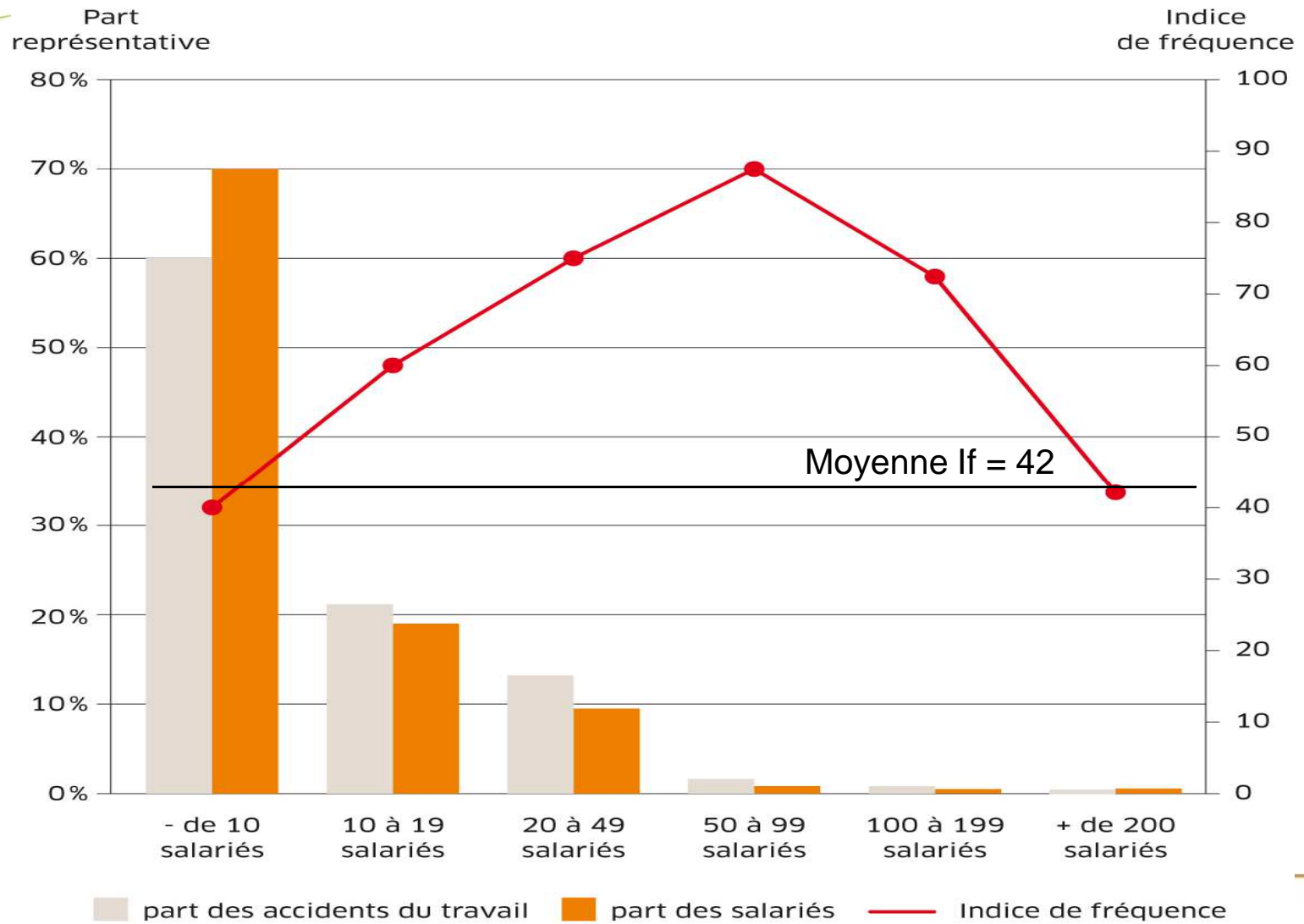
Les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) génèrent des coûts importants pour l'entreprise. Parmi ceux-ci, la cotisation AT-MP permettant d'indemniser les victimes représente plus de 3 % de la masse salariale.

Une autre conséquence pour l'entreprise est la désorganisation liée à l'absence du salarié.

DONNÉES DE SINISTRALITÉ (ÉTUDE STATS CNAMTS 2012-116)



90 000 salariés, 88 % dans les TPE.



Source: CNAMTS

DANS LES GARAGES AUTOMOBILES ET POIDS LOURDS

DANS VOTRE PROFESSION, LA DURÉE D'ARRÊT SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EST D'ENVIRON :

300 JOURS
POUR UNE PATHOLOGIE DE L'ÉPAULE



100 JOURS
POUR UNE CHUTE DE HAUTEUR



80 JOURS
POUR UNE CHUTE DE PLAIN-PIED



PLUS DE **3%** DE VOTRE MASSE SALARIALE SONT CONSACRÉS AUX COTISATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES POUR INDEMNISER LES VICTIMES.



2 ANNÉES DE SALAIRE BRUT, C'EST CE QUE PEUT VOUS COÛTER UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE.

- ❑ Les **chutes de hauteur** engendrent des accidents graves : les fosses de visites, les accès aux cabines des poids lourds, les rayonnages en hauteur sont autant de situations à risque.
- ❑ Les **postures contraignantes** : travaux à genoux, interventions sous le véhicule ou manutention de pièces lourdes provoquent des maladies professionnelles.
- ❑ Les **chutes de plain-pied** (glissade, trébuchement...) sont souvent liées à l'encombrement et la saleté des sols. Elles représentent 11 % des accidents.
- ❑ Les **produits chimiques** utilisés dans les garages sont nombreux. Certains sont dangereux et peuvent être à l'origine de maladies graves.



Spécificités du secteur de la réparation automobile

- ◆ Forte évolution technologique sur les véhicules et le matériel utilisé, qui nécessite un investissement important (matériel et formation)
- ◆ Une offre importante d'information en santé et sécurité, adaptée aux préventeurs mais pas aux chefs d'entreprise
- ◆ Des organisations professionnelles présentes sur la prévention des risques professionnelles
- ◆ Un nombre d'apprentis important

Jeunes et nouveaux embauchés

Présentation des Outils Synergie

www.cramif.fr

Christophe MURE – Ingénieur Conseil CRAMIF
Pôle IDFP – Ingénierie et Déploiement de la Formation à la Prévention

Jeunes et nouveaux embauchés

Parcours vers l'emploi, tutorat et santé au travail

- ❑ Depuis 1993, la CRAMIF et les 3 Rectorats franciliens ont un partenariat pour l'enseignement de la Santé et Sécurité au Travail en filières professionnelles.
- ❑ La prise en compte de la santé et sécurité au travail est une compétence à part entière du métier visé par le diplôme ; l'enseignement de la santé sécurité au travail fait ainsi partie intégrante de la formation dispensée par les établissements de l'enseignement professionnel.

Jeunes et nouveaux embauchés

Parcours vers l'emploi, tutorat et santé au travail

Pour toucher les jeunes, il faut agir à la fois :

- Au niveau de l'école en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences de base en santé et sécurité au travail dans le cadre des enseignements ;
- Au niveau de l'entreprise, en accueillant et accompagnant ces personnes en parcours vers l'emploi, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires et complémentaires ainsi que les bonnes pratiques de prévention et de parachever ainsi leur formation.

Enseignement de la S&ST

- ❑ Développement d'une culture de prévention partagée (équipes pédagogiques et jeunes) ;
- ❑ Prévention des risques enseignée en même temps que les gestes professionnels (approche intégrative dans le cadre des enseignements pro – aller au-delà des consignes de sécurité) ;
- ❑ Méthode d'approche de la prévention transposable à tous les métiers (principes généraux) ;
- ❑ Prise en compte de la prévention des risques dans la compétence professionnelle ;
- ❑ Mise en œuvre de cette compétence en situations réelles (lien établissement – entreprise) ;
- ❑ Chacun est acteur de la prévention en entreprise – responsabilité à tous les niveaux.

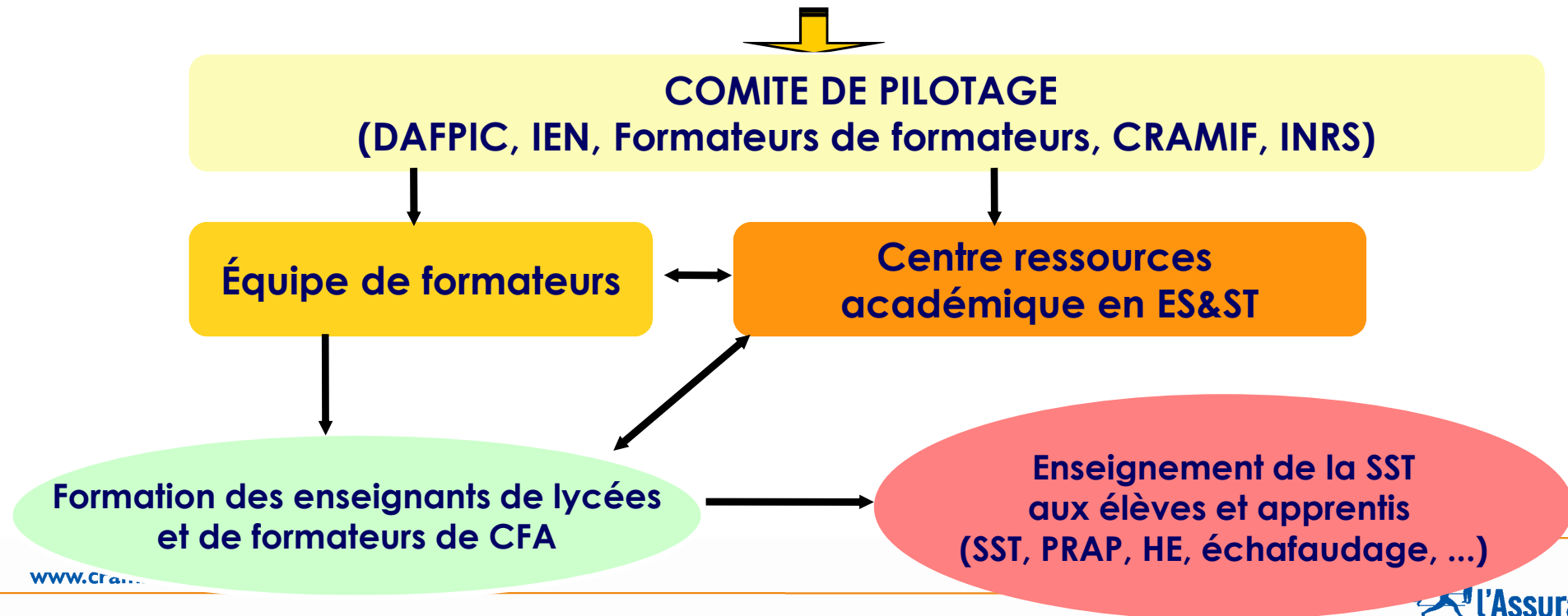
Compétences S&ST par niveaux

COMPÉTENCE À ATTEINDRE	NIVEAU V (CAP)	NIVEAU IV (BAC PRO)	NIVEAU III (BTS)	NIVEAU I - II (INGÉNIEUR)
Identifier les dangers liés à ses activités de travail	X	X	X	X
Mettre en œuvre les mesures de prévention collectives et individuelles disponibles	X	X	X	X
Alerter en cas de situation dangereuse	X	X	X	X
Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement	X	X	X	X
Identifier et évaluer les risques d'accident ou d'atteinte à la santé liés à ses situations de travail		X	X	X
Proposer et hiérarchiser des mesures correctives de prévention		X	X	X
Identifier et évaluer les risques d'accident ou d'atteinte à la santé liés aux situations de travail en correction ou dès la conception			X	X
Choisir des mesures de prévention, de protection ou les instructions pour les opérateurs			X	X
Valider et mettre en œuvre les mesures de prévention			X	X
Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise (indicateurs financiers, statistiques, connaissance des sources d'information...)				X
Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise				X
Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes	X	X	X	X
Mettre en pratique une démarche de maîtrise des risques professionnels en cohérence avec le management de l'entreprise				X
Participer à l'amélioration du système de management				X

↑TABLEAU 1 Compétences à atteindre en fonction du niveau de diplôme.

Accord Cadre nov. 2014 CNAMTS – Ministère EN et Ens. Sup.

CONVENTION REGIONALE ES&ST



Centres de ressources ES&ST académiques :

Paris

Lycée Chennevière Malézieux, 33 avenue Ledru
Rollin, 75012 Paris

Créteil

Lycée Jacques Brel, 90, avenue d'Alfortville, 94600
Choisy le Roi

Versailles

Site de Lescot, 7 rue de Lescot, 78000 Versailles

Objectif des formations ES&ST

- ❑ Permettre au futur salarié de protéger sa santé et celle des autres en faisant acquérir aux élèves les compétences nécessaires au repérage des dangers et à la proposition de mesures de prévention.
- ❑ Cette compétence doit être enseignée et évaluée au même titre que les savoir-faire techniques.

Jeunes et nouveaux embauchés

Parcours vers l'emploi, tutorat et santé au travail

Plusieurs axes prioritaires se dégagent :

1. La sensibilisation et la formation

- des responsables d'établissements et des personnes ressources (CET...),
- des équipes pédagogiques (enseignants, formateurs, personnel, ...),
- des maîtres d'apprentissage et des maîtres de stage.

Le réseau prévention de la Sécurité Sociale accompagne ces formations (formation de formateurs d'enseignants de la voie scolaire et de l'apprentissage par l'INRS, ...).

Au terme de cette démultiplication, la formation à la prévention revient bien aux enseignants face à leurs élèves.

2. Le transfert de savoirs et savoir-faire à partir des enseignements délivrés en établissement vers les situations de travail en atelier et en entreprise.

Ce transfert s'effectue notamment par la mise en œuvre de la démarche « **Synergie** » d'analyse des situations de travail, qui s'appuie sur les outils « **Synergie Pédagogie** » développés par la branche AT/MP en collaboration avec l'Education Nationale.

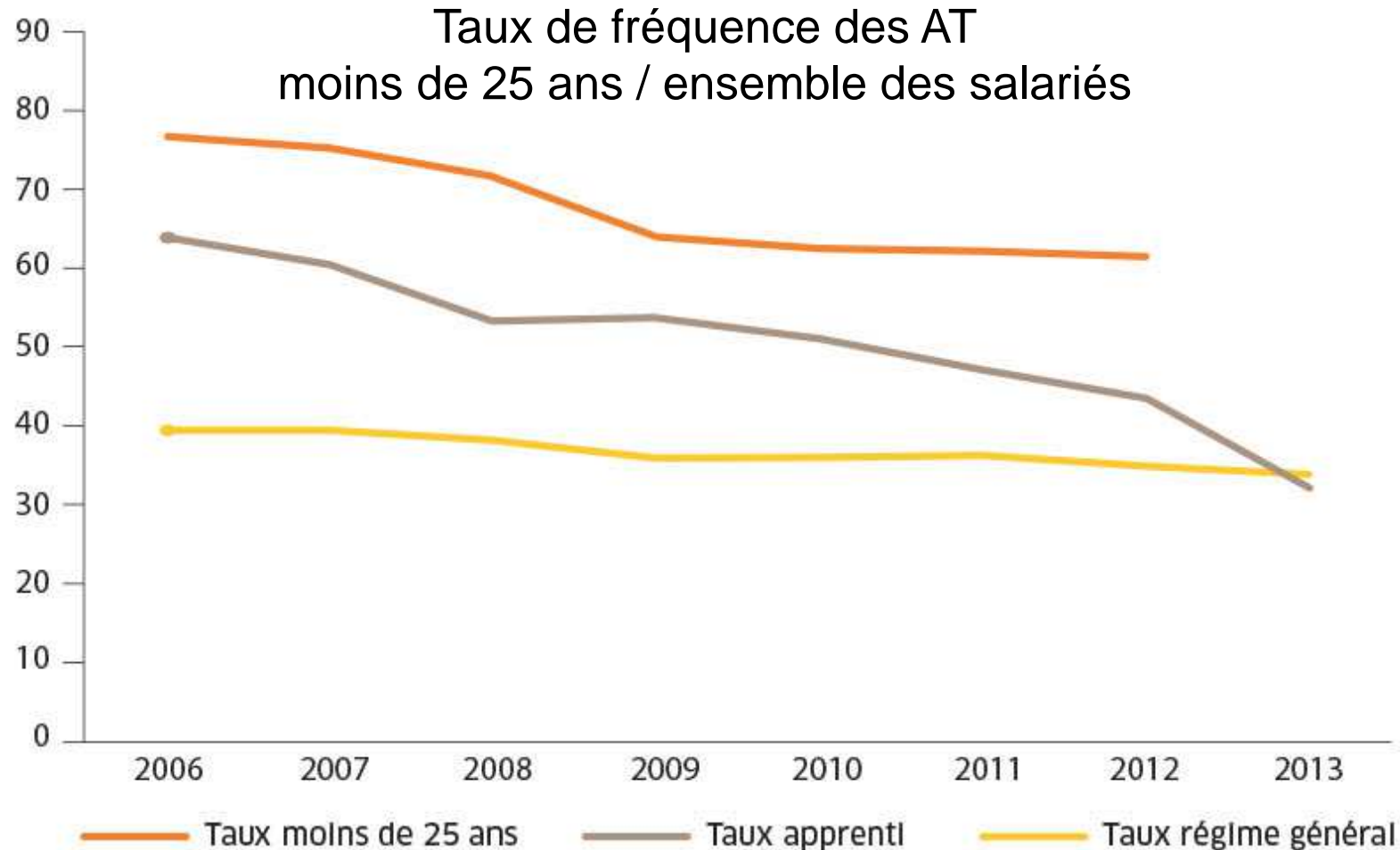
❑ Pourquoi les jeunes et nouveaux embauchés ?

➔ Une étude des accidents EPICEA montre :

- 20% des accidents graves recensés concernent les nouveaux embauchés (< 3 mois)

(Nouveau poste de travail/chantier, Période d'essai, intérim)

- **Pour eux, ~ 30% des accidents ont lieu dans les 15 premiers jours**



Évolution du taux de fréquence des accidents du travail
(nombre d'accidents du travail annuels pour 1000 salariés)
(Source CNAMTS).

- ❑ Le taux d'accident des jeunes et des nouveaux embauchés est près de 2 fois supérieur au taux moyen des salariés.
- ❑ L'accueil des nouveaux arrivants dans l'entreprise est une étape cruciale pour que la S&ST soit prise en compte au plus tôt dans l'activité.
- ❑ La formation initiale en Lycée et en CFA ne permet pas d'établir un lien entre les enseignements théoriques de PSE (Prévention Santé Environnement) et les situations de travail.

Le dispositif Synergie est composé de deux outils complémentaires :

Synergie Accueil et Synergie Pédagogie.

L'ensemble des Synergies Accueil et Pédagogie forme une collection homogène. Ils s'appuient sur une approche par :

- l'observation de situations de travail et le repérage des dangers,
- l'analyse succincte des risques qui y sont liés,
- la préconisation de mesures de prévention appropriées.

Une nouvelle collection « Synergie »



**MAINTENANCE
INDUSTRIELLE**



**MAINTENANCE
INDUSTRIELLE**

Synergie Accueil (bleu)

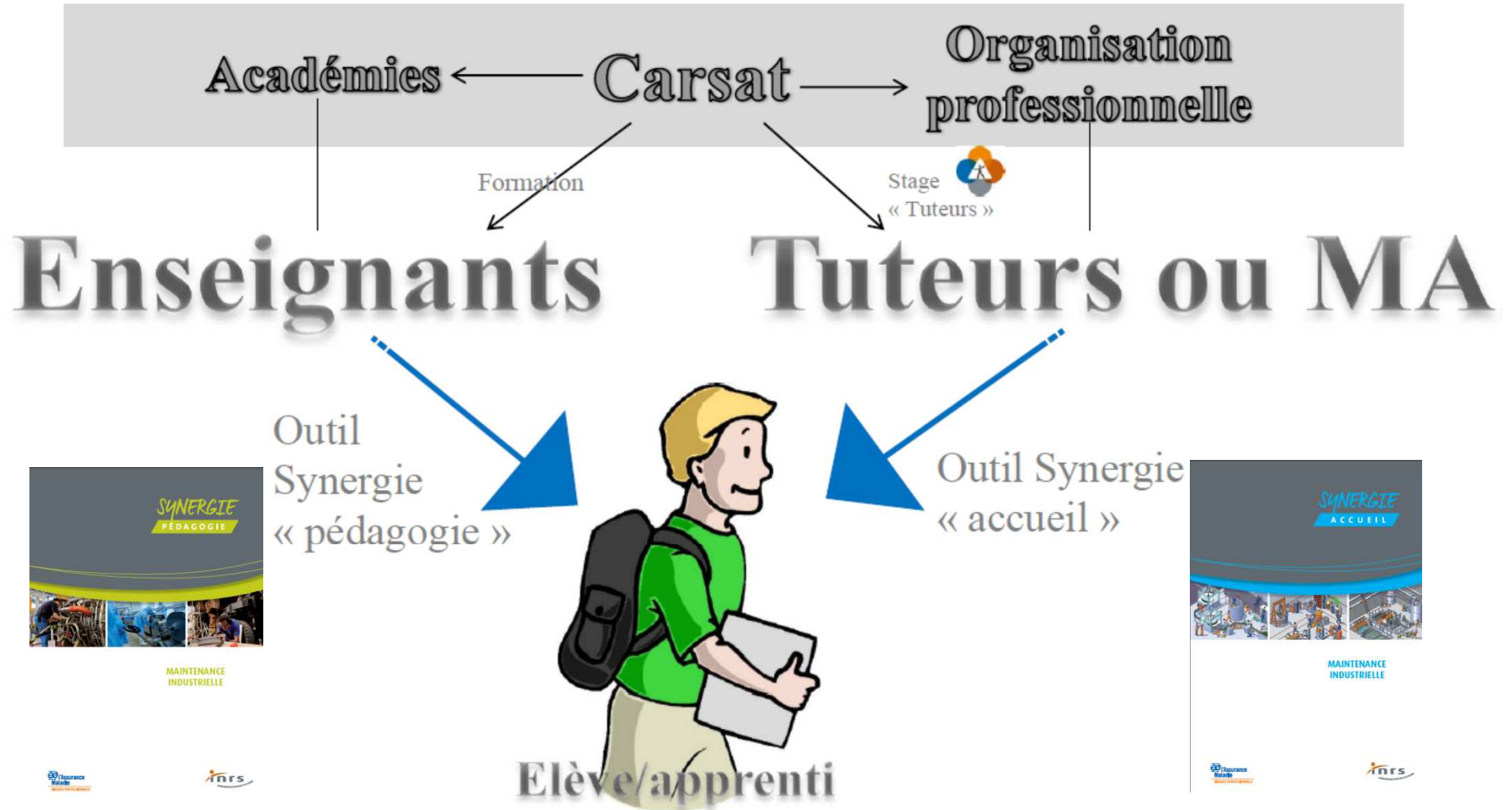
Synergie Pédagogie (vert)

C'est un outil qui permet d'assurer un transfert des connaissances liées à la Santé et Sécurité au Travail apprises en établissement d'enseignement vers l'activité professionnelle réelle de l'entreprise.

Il constitue un outil de dialogue entre les différents acteurs de la formation :

- équipe pédagogique ;
- monde professionnel ;
- le lycéen ou apprenti qui est au centre du dispositif.

Présentation de Synergie



- ❑ Cible : Lycéens et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement professionnel (CAP – Bac Pro – BTS ...)
- ❑ Objectif : Permettre un transfert des enseignements théoriques à la réalité des situations de travail
- ❑ Compétences visées :
 - **Observer une situation de travail,**
 - **Repérer les dangers présents dans cette situation et son environnement,**
 - **Proposer des mesures de prévention pour éliminer ou diminuer les risques.**

Objectifs pour les lycéens/apprentis

Mettre en application dans des situations professionnelles les enseignements en santé et sécurité au travail (Repérer les dangers dans une situation de travail réelle et les analyser à des fins de prévention).

Objectifs pour l'enseignant en PSE (Prévention sécurité environnement)

Enrichir ses enseignements par des cas concrets issus du monde de l'entreprise – (Récits d'accidents et de maladies professionnelles).

❑ Objectifs pour l'enseignant en EP (Enseignement professionnel)

- Sensibiliser les lycéens/apprentis au repérage et à l'analyse des dangers dans l'atelier du lycée ou du CFA.
- Préparer les lycéens/apprentis aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).
- S'appuyer sur des éléments objectifs pour délivrer l'autorisation à travailler sur des machines dangereuses dans l'établissement de formation pour les jeunes mineurs.

❑ Objectifs pour le tuteur/maître d'apprentissage/maître de stage

Accompagner l'apprenant dans le travail de repérage et d'analyse des dangers de la situation de travail retenue.

Actuellement, **4 collections Synergie Accueil / Pédagogie** sont en cours de finalisation (prévision 2016).

Ils concernent les métiers :

- de la maintenance industrielle,
- du BTP gros-œuvre,
- de la **réparation automobile** (oct. 2016),
- de la logistique (juil. 2016).

☐ Exemple de Synergie Pédagogie



**MAINTENANCE
INDUSTRIELLE**

Maintenance Industrielle

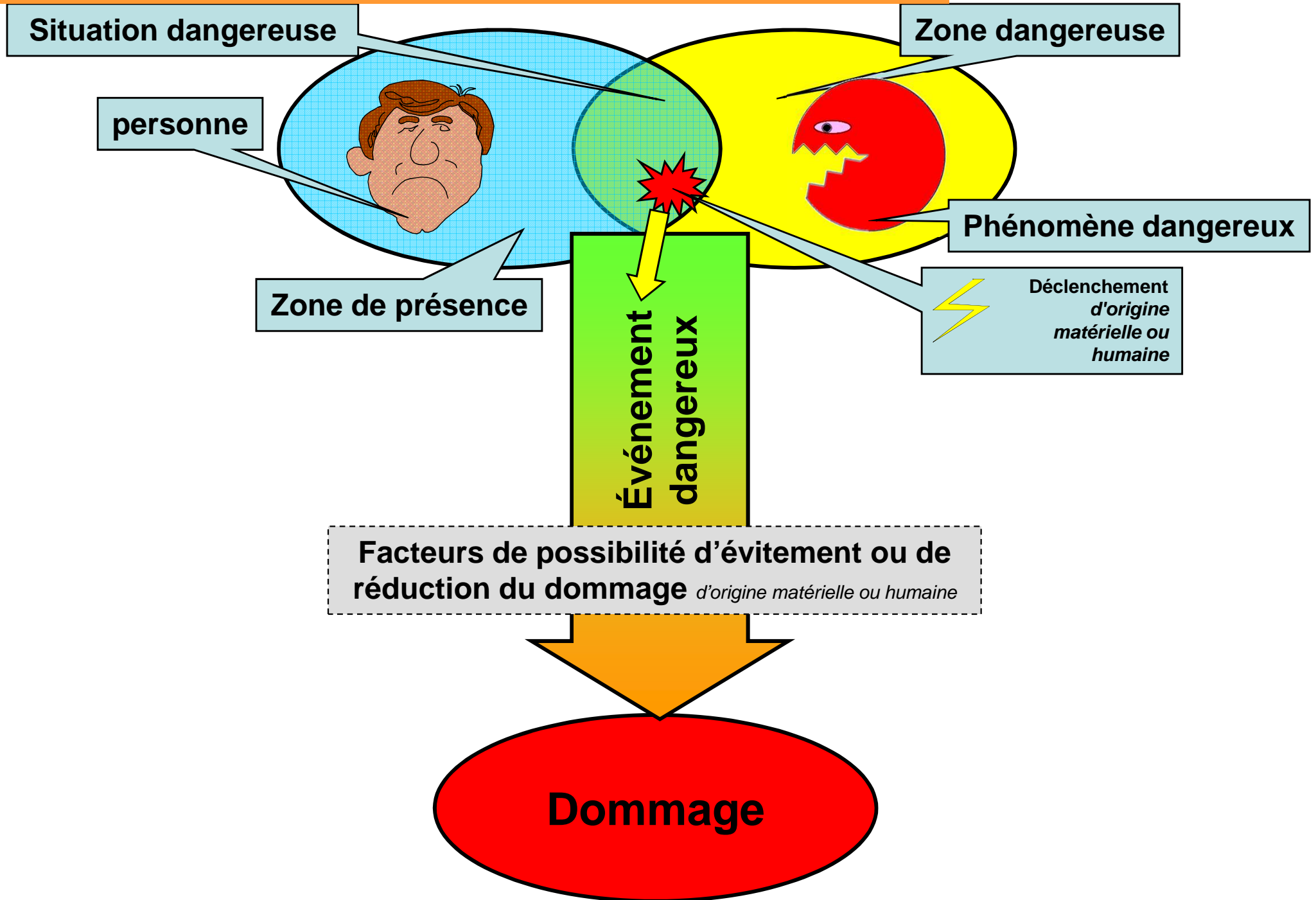
[rappel : réparation
automobile oct. 2016]

Structure du Synergie Pédagogie

Consignes d'utilisation de l'outil	
RESSOURCES PEDAGOGI- QUES	<u>Rappels méthodologiques</u> (résumé cours de PSE)
	<p>FICHES FAMILLES DE RISQUES</p> <p>Présentant pour chaque famille les dangers, situations dangereuses, évènements dangereux, dommages et mesures de prévention par catégorie</p>
SUPPORT d'OBERVA- TION	<p>QUESTIONNAIRES SITUATION de TRAVAIL</p> <p>Des questions adaptées à la situation de travail observée permettent de pointer les dangers présents</p>
	<p>FICHE d'ANALYSE</p> <p>Pour chaque danger repéré, une fiche guide le jeune vers la proposition de mesures de prévention</p>

Rappels méthodologiques (résumé cours de PSE)

Processus d'apparition d'un dommage



Utilisation du Synergie Pédagogie

Le prof d'EP présente les machines de l'atelier du Lycée



Les lycéens utilisent le questionnaire pour pointer les dangers liés à l'utilisation de ces machines lors des activités

QUESTIONNAIRE du SUPPORT d'OBSERVATION

Questionnaire d'activité

Dépannage/réparation/entretien/mise en service d'un équipement de travail ou d'une installation fixe

(Robot, machine-outil, compresseur, nettoyeur haute-pressure, pont-roulant, engin de levage, véhicule, luminaires...)

	Réponse - Justification - Commentaire
Quelle(s) activité(s) avez-vous concrètement observée(s) (réalisée(s) par vous-même ou non) ?	
Quelle est la durée de réalisation de cette activité ? - Définie ? - Si non, combien de temps avez-vous mis ?	
La plupart du temps, cette activité se réalise : - Seul ? - Si non, avec un responsable ou un opérateur ?	
Existe-t-il une procédure écrite de travail ? - S'agit-il de la notice du fabricant ? - S'agit-il d'une procédure de l'entreprise ? - Cette procédure donne-t-elle des précautions de sécurité (collectives, individuelles) ? - Avez-vous reçu des instructions verbales ?	
S'agit-il d'une intervention courante ? - Si oui, avez-vous déjà effectué ce type d'opération ? - Si non, avez-vous la possibilité de demander de l'aide interne, externe ?	
Avez-vous les outillages et protections nécessaires à l'intervention ? - Lesquels ? - Savez-vous comment les utiliser ? - Sont-ils adaptés à l'intervention ?	
La zone environnante est-elle libre ? - Y a-t-il d'autres activités à proximité de l'intervention ? - Si oui, voir le questionnaire « Coactivité ». - L'accès est-il difficile ou encombré ? Si oui, quelles mesures de prévention sont-elles envisagées ?	
L'équipement concerné est-il en cours de production ? - Pouvez-vous l'arrêter complètement ? - La durée d'intervention est-elle limitée par le temps ?	
La procédure d'intervention ou la notice du fabricant est-elle suffisamment explicite ? - Les modes opératoires sont-ils détaillés ? - Les mécanismes et la cinématique sont-ils expliqués ? - Les plans détaillés figurent-ils dans les documents qui vous sont remis ? - Avez-vous accès aux nomenclatures des pièces ? - Avez-vous la possibilité d'être assisté (téléphoniquement, physiquement) par le service après-vente ? - Quels risques avez-vous identifiés ? - Avez-vous la possibilité de supprimer ou de réduire les risques ? - Quels dispositifs de protection (collective, individuelle) sont envisagés ?	

Utilisation du Synergie Pédagogie

Le prof d'EP présente les machines de l'atelier du Lycée



Les lycéens utilisent le questionnaire pour pointer les dangers liés à l'utilisation de ces machines lors des activités



Le prof d'EP donne des consignes pour limiter les risques



Le prof de PSE enseigne les notions théoriques et méthodologiques



Les lycéens analysent les dangers repérés à l'aide des fiches « familles de risques »



Les lycéens peuvent dérouler la démarche d'analyse complète en entreprise lors de la PFMP

Risques liés aux équipements de travail



Ce sont principalement des dangers qui peuvent être à l'origine de blessures (écrasements, coupures, perforations..) par l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils, de pièces, de charges, de projection de matériaux solides ou de fluides. Cependant, les équipements de travail présentent de nombreux autres risques, tels que ceux liés aux énergies, aux températures extrêmes, aux rayonnements, au bruit, aux émissions de substances dangereuses aux vibrations et à une mauvaise prise en compte des principes ergonomiques.

FICHE FAMILLE de RISQUE

Un technicien de maintenance effectue des essais sur une presse plieuse. Afin de mieux observer le comportement de la machine, il en shunte les sécurités et il demande à un de ses collègues d'engager une tôle dans la presse afin de procéder à des essais réalistes. Au quatrième essai, il déclenche la descente de la presse au moment où la main de son collègue est engagée entre les deux couteaux. Son collègue a la main sectionnée.

Un mécanicien souhaite remplacer une pièce cylindrique cassée dans un sous-ensemble. Il décide d'usiner au tour une pièce de la forme voulue mais dont le diamètre est trop important. La manche flottante de sa blouse est entraînée par la pièce et le mécanicien s'entraîne sérieusement le bras avant de pouvoir stopper la machine.

Un agent de maintenance règle un capteur de température positionné dans un four de cuisson d'une biscuiterie. En se penchant pour mieux voir la position de la vis de réglage, il perd l'équilibre et se rétablit avec la main contre une paroi du four. Cette dernière est encore très chaude et l'agent se brûle la paume de la main au 2^{ème} degré.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Energies présentes au niveau de l'équipement de travail (énergie cinétique due au mouvement et à l'inertie, énergie de pression due à un liquide ou un gaz maintenu sous pression, énergie potentielle générée par la masse de l'équipement et des charges qu'il supporte, énergie magnétique...) • Surfaces et formes agressives (saillantes, rugueuses...). • Températures de contact élevées. • Vibrations.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne se trouve à proximité d'un élément en mouvement ou susceptible de se mettre en mouvement (énergie mécanique potentielle). • Une personne est exposée à la pression d'un gaz, de vapeur ou d'un autre fluide. • Une personne se trouve dans la trajectoire d'une charge en mouvement. • Une personne manipule ou intervient à proximité d'un élément comportant une surface ou une forme agressive. • Une personne se trouve au voisinage d'une source de chaleur.
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Élément en mouvement qui provoque : happement, coincement, frottement, choc... • Fuite de gaz, de vapeur ou d'un autre fluide sous pression. • Contact avec une pièce présentant des surfaces ou formes agressives.
Domages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Lésions, écrasement, fracture, abrasion, brûlure, coupure, décès...

Mesures de prévention

Élimination ou réduction du danger	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur supprime le contact entre l'opérateur et la machine (par exemple, utiliser une machine outil à commande numérique entièrement protégée plutôt qu'une machine outil traditionnelle) • J'effectue les opérations de maintenance sur des équipements qui sont maintenus à température ambiante (par exemple, attendre qu'un four ait baissé en température avant d'intervenir)
Protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur met en place des protections pour éviter l'accès aux parties saillantes, chaudes, en mouvement... (carters). • Mon employeur balise la zone dangereuse avec des barrières rigides et stables. • Je consigne une installation avant intervention et m'assure qu'il n'y a pas d'énergie résiduelle présente quand cela est possible.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, écran facial, lunettes avec protections latérales). • Je porte un vêtement de protection adapté.

Mesures de prévention (suite)

Mesures complémentaires : formation - information - instruction - consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur met en place la signalisation pour informer des dangers présents sur les machines. • Je lis attentivement les consignes d'utilisation et les notices du fabricant de la machine avant d'intervenir sur celle-ci. • Mon employeur met en place des consignes claires précisant qui est habilité à intervenir sur une machine en mode normal ou en mode dégradé. • Mon employeur organise le contrôle régulier des machines et des installations. • Mon employeur forme le personnel à l'utilisation des équipements de travail. • Je respecte les consignes d'utilisation des machines et équipements.
---	--

Documentation

Publication - Vidéo - Site internet

Publications INRS :

- Intervenir sur un équipement de travail : penser sécurité, ED 134, 2009.
- Principales vérifications périodiques, ED 828, 2011.
- Sécurité des machines neuves CE - Grille d'identification des anomalies, ED 4450, 2013.
- Consignations et déconsignations, ED 6109, 2014.
- Sécurité des équipements de travail. Prévention des risques mécaniques, ED 6122, 2012.

Site internet INRS : www.inrs.fr

SUPPORT d'ANALYSE des RISQUES

Choix d'une situation à risque

Les réponses aux questions du support d'observation ont permis de repérer des « situations à risque », c'est-à-dire des phases du travail où l'opérateur est exposé à des dangers (ou des phases où par son action l'opérateur expose d'autres personnes à des dangers). Choisissez une situation à risque repérée et appuyez-vous sur le tableau suivant pour en effectuer l'analyse. Vous pouvez reproduire cette analyse sur autant de situations à risque que vous le souhaitez.

SITUATION À RISQUE CHOISIE

(Décrivez quelle phase de travail met l'opérateur ou son entourage en danger ; on appelle aussi cette phase de travail la situation dangereuse).

--

DANGER

(Qu'est-ce qui peut provoquer la blessure ou l'atteinte à la santé de l'opérateur ou de son entourage dans cette situation à risque ?)

--

ÉVÈNEMENT DANGEREUX

(Quel événement peut transformer cette situation à risque en accident ou en atteinte à la santé ? Décrivez la succession des événements qui entraîneront le dommage ?)

--

DOMMAGES

(Citez les conséquences possibles de l'accident ou de l'atteinte à la santé pour l'opérateur ou son entourage.)

MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE

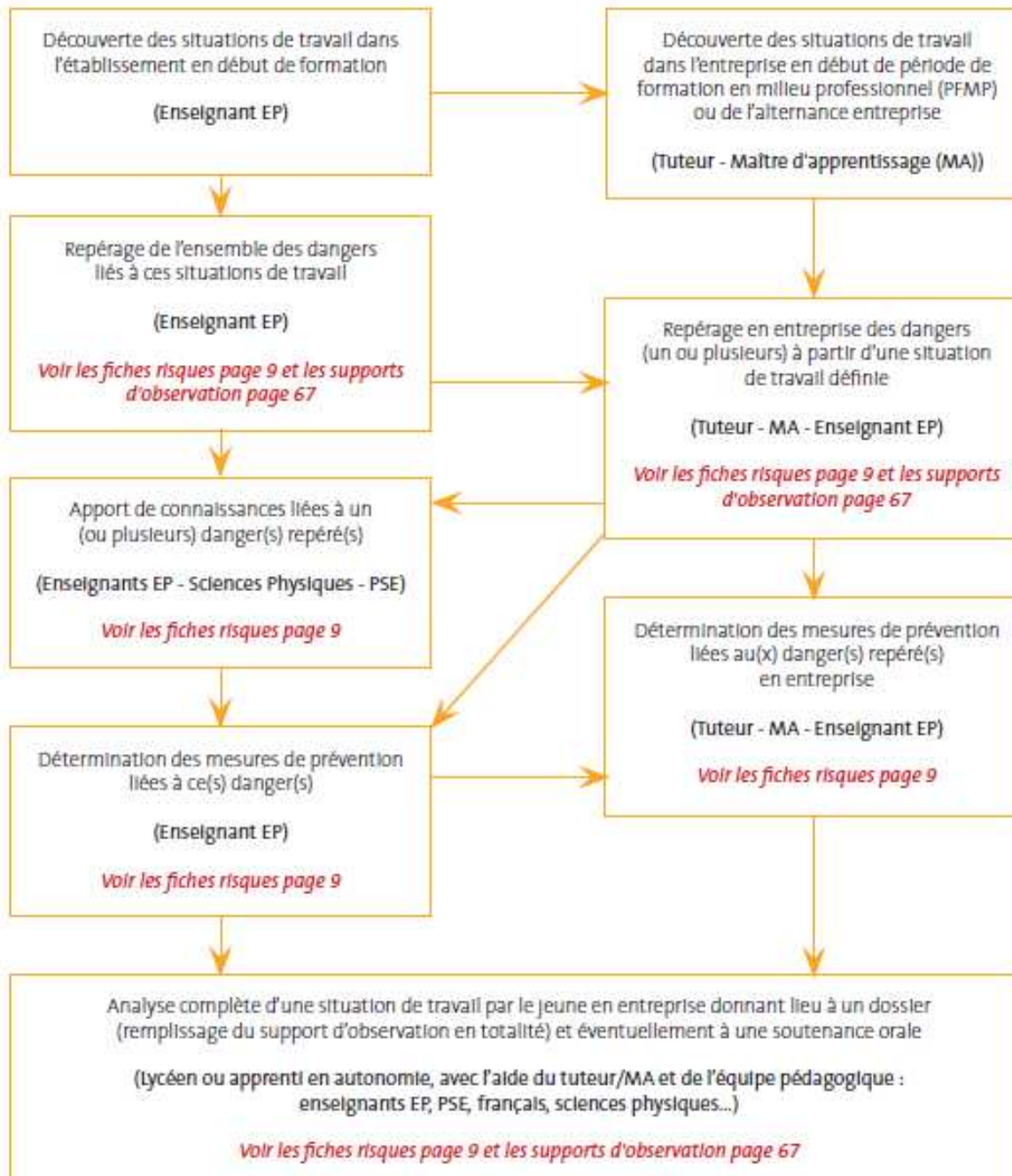
(Quelles mesures pensez-vous que l'on peut mettre en œuvre pour éliminer ou diminuer le risque ?)

Pour supprimer le danger

Protection collective

Protection individuelle

Structure du Synergie Pédagogie



Proposition de
parcours
pédagogiques

Utilisation du Synergie Accueil

L'accueillant présente une ou plusieurs planches au nouveau

Nom : _____ Prénom : _____



Utilisation du Synergie Accueil

L'accueillant présente une ou plusieurs planches au nouveau



Le nouveau pointe les dangers sur la planche et remplit le tableau précisant causes, conséquences et mesures de prévention...

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont
 Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin
 Entreprise : SPSV
 Date : 12/02/16
 Titre de la planche : Carrosserie-peinture

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?
1	Le peintre va respirer des produits toxiques.	Il peut être intoxiqué.



SYNERGIE
ACCUEIL
RÉPARATION
AUTOMOBILE

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont
 Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin
 Entreprise : SPSV
 Date : 12/02/16
 Titre de la planche : Carrosserie-peinture

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Le peintre va respirer des produits toxiques.	Il peut être intoxiqué.	Préparer la peinture dans un local avec aspiration.
2	Il peut tomber.	Blessures (plaies - traumatismes).	Bien ranger le matériel.

Utilisation du Synergie Accueil

L'accueillant présente une ou plusieurs planches au nouveau

Le nouveau pointe les dangers sur la planche et remplit le tableau précisant causes, conséquences et mesures de prévention...

L'accueillant échange avec le nouveau sur la base d'un corrigé

L'accueillant fait le lien avec la réalité de l'atelier de l'entreprise

Les échanges permettent à l'accueillant de se faire une idée de l'appréhension des notions de S&ST du nouveau

L'accueillant adapte le parcours du nouveau (accompagnement renforcé au poste – formation complémentaire ...)



Intoxication respiratoire



Traumatisme



Trébuchement



Écrasement



Glissade



Électrisation



Écrasement



Intoxication



Affection de la peau



Douleurs dans le dos



Chute de hauteur

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Intoxication respiratoire	Mettre en place des distributeurs centralisés afin de limiter les transferts (huiles, fluides...). Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des EPI adaptés (gants, lunettes...).	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
2	Traumatisme	Utiliser des équipements conformes et comportant toutes les protections nécessaires. Les maintenir en bon état. Bien brider les pièces à usiner.		Porter des gants adaptés.	Former le personnel à l'utilisation correcte des équipements.
3	Chute de plain-pied - Trébuchement	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). Veiller au bon état des sols (inégalités, trous...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrouleurs.	Baliser les zones à risques et les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
4	Écrasement	Ne pas réaliser de tâches sur une pièce suspendue à un moyen de manutention. S'assurer de la qualité de l'élingage.	Mettre en place des protections afin de protéger les opérateurs contre l'écrasement en cas de rupture de l'élingue.	Porter les chaussures de sécurité et les gants adaptés.	Former les salariés à l'élingage. Vérifier l'état des élingues à chaque utilisation.
5	Chute de plain-pied - Glissade	Empêcher les écoulements d'huiles (récupérateurs...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides pour limiter les transferts et manipulations de liquides. Mettre en place des revêtements de sol antidérapants. Mettre en place des procédures de nettoyage.	Utiliser des matériaux absorbants en cas de salissure (sciure...). Baliser les zones à risques.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Électrisation	Seul le personnel habilité doit être en mesure d'intervenir sur véhicule électrique ou hybride.	Signaler, baliser les zones de travail sur véhicules électriques ou hybrides.	Le personnel habilité doit porter des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	Former au risque électrique et habiliter le personnel. Former le personnel aux interventions sur véhicules électriques ou hybrides. Informer et veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Écrasement	Privilégier les travaux effectués avec des ponts élévateurs sécurisés. Limiter voire supprimer les travaux effectués sous des véhicules surélevés avec des crics (des travaux de préparation peuvent se faire sans être sous le véhicule). À défaut, surélever le véhicule avec des chandelles. S'assurer de la bonne fixation des véhicules sur les ponts élévateurs avant d'intervenir dessous.	Installer des protections afin d'éviter l'écrasement sous un véhicule surélevé.	Porter les équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Intoxication	Travailler moteur éteint.	Capter les fumées d'échappement à la source. Assurer la bonne ventilation des locaux.		Former, informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
9	Affection de la peau	Substituer la fontaine solvantée par une fontaine sans solvant. Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
10	Douleurs dans le dos	Limiter les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). Prévoir des chariots de manutention.	Aménager les postes de travail afin de protéger les opérateurs contre les risques liés aux mouvements contraignants.	Porter des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	Former (Prap). Informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Chute de hauteur	Obstruer les fosses dès que cela est possible pour limiter les risques de chutes. Les remplacer par des ponts élévateurs.	Protéger les pourtours des fosses par des garde-corps (rabattables). Signaler et baliser les fosses ou dénivellations (barrières...).	Porter des équipements de protection individuelle.	Veiller au respect des consignes de sécurité.

- ➔ Trois planches illustrant des situations à risque
Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers de la réparation automobile dans trois environnements distincts :
- > **carrosserie-peinture,**
 - > **réparation mécanique,**
 - > **service rapide.**



□ **ES&ST :**

<http://www.esst-inrs.fr/synergie/>





Santé et sécurité au travail

[INRS](#) | [Actualités](#) | [Démarches de prévention](#) | [Risques](#) | **[Métiers et secteurs d'activité](#)** | [Services aux entreprises](#) | [Publications et outils](#)

[Accueil](#) > [Métiers et secteurs d'activité](#) > [Commerce et services](#) > [Garages automobiles et poids lourds](#)

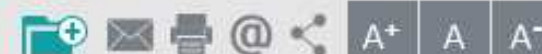
Garages automobiles et poids lourds

Les garages automobiles et poids lourds connaissent une évolution technologique permanente nécessitant un investissement important dans les équipements et la compétence des salariés. La prévention des risques professionnels est un moyen de préserver la santé des salariés et par conséquent celle des entreprises.

Quelques chiffres

L'activité de réparation et d'entretien des véhicules légers et des poids lourds emploie 140 000 salariés. Les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) génèrent des coûts importants pour l'entreprise. Parmi ceux-ci, la cotisation AT-MP permettant d'indemniser les victimes représente plus de 3 % de la masse salariale.

Une autre conséquence pour l'entreprise est la désorganisation liée à l'absence du salarié. La durée d'arrêt suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle est d'environ 300 jours pour une pathologie de l'épaule, 100 jours pour une chute de hauteur et 80 jours pour une chute de plain-pied.



► [Évaluez les risques dans votre entreprise avec le logiciel OIRA Garages](#)

DANS LES GARAGES AUTOMOBILES ET POIDS LOURDS

MAVIMPLANT

❑ Site INRS :

<http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/garage.html>

❑ 1 - Évaluer les risques : avec le logiciel OIRA Garages

❑ 2 - Mettre en œuvre des mesures de prévention

Des fiches de poste ont été élaborées avec les organisations professionnelles, elles sont accessibles sur ce site afin d'être imprimées et affichées dans les ateliers.

Chaque fiche propose un rappel des risques et des préconisations pratiques pour une protection efficace.

<http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/garage/fiches-de-poste.html#b7cbd780-862d-472b-b3c9-4d08c247ac3a>

Poste vidange

L'huile de vidange moteur est très dangereuse, évitez son contact au maximum en prenant toutes les précautions nécessaires.
L'huile de boîte et de ponts est également dangereuse, prendre les mêmes précautions.



Abécour/MET ©



Risques :
Cancers/lésions cutanées type eczéma/
Irritations/brûlures.

Protections principales :

Gants nitrile réutilisables voire jetables et tenue de travail.



1 Avant l'opération :

- ▼ S'assurer du bon état du matériel: bidon récupérateur sur roulette vide ou ayant la contenance nécessaire.
- ▼ Vérifier son bon équipement: gants nitrile jetables résistants aux hydrocarbures et vêtements de travail propres.
- ▼ Prévoir de l'absorbant en cas de déversement accidentel (sable, vermiculite...).

2 Pendant l'opération :

- ▼ L'opération doit se faire dans un local bien ventilé, se tenir éloigné du jet lors de l'écoulement de l'huile afin d'éviter les projections, les contacts et les émanations.
- ▼ Tenir la cartouche filtrante à la verticale lors de son démontage pour éviter son renversement accidentel.
- ▼ Éponger les coulures éventuelles à l'aide de chiffons à jeter dans des poubelles fermées après usage (ne pas les conserver dans ses poches).

Attention: en cas de contact accidentel avec l'huile, se changer immédiatement et laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon. Ne pas se contenter d'un simple essuyage de la peau!!!

3 Après l'utilisation :

- ▼ Nettoyer le poste de travail. Les huiles doivent être stockées dans un local ventilé ou à l'extérieur/les filtres usagés dans un contenant fermé.
- ▼ Retirer les gants en évitant de se contaminer.
- ▼ Se laver régulièrement les mains.
- ▼ Ne pas boire, ne pas manger et fumer.

Presse d'atelier



Cette information est établie à partir du Document Unique accessible à tous

**Utilisateurs : mécanicien ou carrossier formé
apprenti encadré par tuteur
(interdit aux mineurs sauf dérogation)**

Protections
obligatoires :



Bonnes pratiques :

- 1 Interdire l'usage de ce matériel aux apprentis non encadrés et au personnel non qualifié.
- 2 Maintenir les mains hors de la zone de travail et/ou de l'objet lors de la mise sous pression maximale.
- 3 Privilégier le réglage en hauteur de la table à l'utilisation de cales. À défaut, n'utiliser que des éléments de calage vendus par le constructeur ou conçus spécialement pour réaliser l'opération en sécurité.
- 4 Maintenir l'objet bien équilibré et fixé fermement. Privilégier les presses munies de fixation.
- 5 Mettre en place les protecteurs existants contre les risques d'éjection.

Informations complémentaires :

Risques :



- 1 Accidents graves ou mortels en cas d'éjection de pièces ou d'éléments de calage sous pression dans l'axe de l'opérateur.
- 2 Pincement de la main lors de la phase de positionnement de la pièce.
- 3 Projection de petits éléments métalliques (billes de roulement, ressort, éclats métalliques, cales).

Maintenance / vérifications :

Vérification trimestrielle par une personne compétente.

Numéros d'urgences :



UNITE PROTECTIVE FMA - DISTRIBUEE PAR FMA - REPRODUCTION INTERDITE - www.cramif.fr

Différentes fiches de poste :

VL

- Mécanique (15)
- Tôlerie – peinture (8)
- Équipements (16)

PL

- Mécanique (19)
- Tôlerie – peinture (12)
- Risques transversaux (5)



Intervention sur hydraulique embarquée

Exposition en cas d'intervention sur les systèmes hydrauliques d'assistance, de remplacement d'éléments ou de remplacement périodique de fluide (maitre-cylindre, vérins, flexibles, huile et filtre hydraulique, liquide de servo direction, Dot...), de découpe de flexible et de sertissage de raccords haute pression.

Risques chroniques:
Médicalisation importante chronique lors de l'absorption de particules et de produits de dégradation des flexibles en contact. En cas d'exposition aux fluides hydrauliques additionnels, DOT 4 et DOT 3, il existe un risque possible, selon leur composition:

- de cancer,
- d'allergie à l'usage pour le futur chez le fœtus enceinte,
- d'allergie et d'irritation cutanée.

Autres risques:
Risque d'injection de fluide sous pression ou de contact avec les flexibles ou organes sous pression. Risque d'écroulement lors du sertissage des raccords HP. Lésions oculaires par projection lors du découpage des flexibles.

Risques pour la santé

Protections principales :
Utilisation d'une tronçonneuse à cyclone aspirant munie d'un carter de protection.
Port de gants en nitrile en cas de contact avec les fluides, d'un masque FFP3 lors de la découpe des flexibles et de lunettes de protection.

Attention, le port de la barbe réduit votre annule l'étanchéité du masque

1 Avant les opérations :

- ▼ S'assurer de l'absence de pression résiduelle sur les organes avant de débiter les travaux.
- ▼ Prévoir de l'absorbant à proximité.

2 Pendant les opérations :

- ▼ Se servir du matériel adapté et éviter tout contact direct de la peau avec les fluides. Essuyer les couleures à l'aide d'un chiffon ou de papier absorbant lors des opérations remplissage, d'appoint ou de purge.
- ▼ Ne pas boire et ne pas manger.

Attention: en cas de contact accidentel avec les fluides, se changer immédiatement et laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon. Ne pas se contenter d'un simple essuyage de la peau. En cas d'injection de fluide sous la peau ou dans les chairs, se rendre immédiatement aux urgences.

3 Après les opérations :

- ▼ Retirer ses gants sans se contaminer.
- ▼ Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Centre de Recherche de l'INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité, 1999-2004. Révisé en 2011. Dernière mise à jour: 12/2014.

Brochures INRS :

- Réparation et entretien de véhicules automobiles - ED 755
- Réparation et entretien des poids lourds - ED 6173
- Opérations d'entretien et de remplacement des pneumatiques – ED 961

Magazine INRS « Travail & Sécurité » mai 2016 :

